# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

# **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT** 

## PRINCIPES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT DOMAINE : SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

CODE: 96 16 14 U 35 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

# PRINCIPES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

#### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

## 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'appréhender les champs d'intervention de la gestion des ressources humaines dans leur perspective historique et contemporaine ;
- de situer le fonctionnement des services de gestion des ressources humaines dans leurs contextes environnemental externe et organisationnel interne;
- ♦ d'intégrer la participation de la gestion des ressources humaines à l'activité quotidienne de l'organisation.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

## 2.1. Capacités

- résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de définir les missions d'un service de gestion des ressources humaines ;
- ♦ de décrire, dans leur contexte organisationnel et environnemental, la place, la responsabilité et l'influence de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise ;
- d'expliquer l'interdépendance des différents services de la gestion des ressources humaines.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de précision et la clarté des définitions,
- ♦ la richesse et la diversité des explications fournies.

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ♦ de décrire l'émergence historique de la fonction « ressources humaines » et son évolution à travers les principaux modèles théoriques développés dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle ;
- de définir la structure d'une entreprise ;
- de situer les niveaux stratégiques et tactiques d'un service de gestion des ressources humaines dans leur contexte environnemental externe et organisationnel interne, en privilégiant l'approche systémique;
- ♦ d'analyser les services de la gestion des ressources humaines en précisant leurs rôles et leurs responsabilités.

#### 5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

#### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

#### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Principes de gestion des ressources humaines	CT	В	24
7.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30